

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2011001

Signataire : CP/SS/MG

OBJET : subvention au projet de l'école élémentaire Paul Langevin. Année scolaire 2010/2011

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 25 novembre 2010 allouant une subvention de 1045 € à la Coopérative de l'école Paul LANGEVIN pour la mise en œuvre d'une classe transportée à Armeau (89)

Considérant que le coût du transport dépasse le budget dont dispose la Coopérative de l'école Paul LANGEVIN,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ALLOUE une subvention supplémentaire de 1000 € au profit de la coopérative de l'école élémentaire **PAUL LANGEVIN** pour le projet de classe transplantée à Armeau (89)

Le coût total du projet est de 17 480€. Sources de financements : participation des familles, vente de gâteaux, vente de cartes et tombola.

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

✓ 65738.212 (65738.212.303) pour 1 000 euros.

Le Maire

Jacques SALVATOR